



Règlement Complémentaire

Règlement Particulier du 16^{ème} Tournoi sénior de Saint Jean de la Ruelle

Les 12 et 13 décembre 2026



Généralités

1. Le tournoi se déroule en application des Règlements Fédéraux :
 - de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) notamment le Règlement Général des Compétitions (RGC) ;
 - et des règlements complémentaires de la compétition notamment le présent Règlement Particulier.
2. Le tournoi, autorisé par la FFBaD sous le numéro **2600396** se déroule les 12 et 13 décembre 2026 au gymnase Maurice Millet (*rue Maurice Millet 45140 St. Jean de la Ruelle*).
3. L'organisateur se réserve le droit d'annuler le tournoi à la suite de conditions sanitaires trop restrictives ou sur demande des autorités (Fédération, Préfecture, mairie, ...)
4. Le Port du masque est recommandé dans l'enceinte passante du gymnase.
5. Si nécessaire un protocole sanitaire sera élaboré pour ce tournoi. Il complètera celui des autorités sanitaires et celui de la fédération. Tout joueur présent lors de cet événement devra s'y soumettre sous peine d'exclusion.

Officiels Techniques

6. Le Juge-Arbitre du tournoi est Aurélien FORT. Ses décisions sont sans appel.
7. Le Juge-Arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements cités à l'article 1.
8. L'organisateur du Tournoi et GEO principal est Régis CAHOREAU.

Séries et Tableaux

9. La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBaD des catégories cadet, junior, sénior et vétéran pour les séries R4 à NC
10. Rappel de l'article 3.2.1.5 du RGC : « *Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000).*
 - *Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400.*
 - *Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.*
 - *Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans).* »
11. Le tournoi se déroulera sous forme de TOP dans les disciplines suivantes : Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame, Double Mixte.
12. Dans la mesure du possible, les simples, les doubles et les mixtes seront organisés en poule pour la phase préliminaire puis en élimination directe pour la phase finale (respect des 8 matchs maximum / joueur / jour).
13. L'inscription se fera par rapport au classement CPPH du **26 novembre 2026**.
14. La confection des tableaux sera réalisée le **6 décembre 2026**.
15. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 15 points avec 2 points d'écart jusqu'à 21-20 au maximum dans chaque set.

16. Certains tableaux pourront être limités ou fusionnés ou supprimés en fonction du nombre d'inscrits. L'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits tableau par tableau. Les joueurs supplémentaires seront inscrits en Liste d'Attente.

Inscriptions et liste d'attente

17. Chaque participant doit être licencié auprès de la FFBaD au moment de son inscription à la compétition ou à défaut à la date du tirage au sort (licence saisie et validée par la ligue après réception du paiement). A défaut, les joueurs ne seront pas admis au tournoi et leurs droits d'engagement seront conservés.
18. Chaque joueur peut s'inscrire dans les disciplines de son choix, sur 2 tableaux maximum. Les joueurs ne peuvent s'inscrire que sur un tableau par jour. Les simples et mixtes se joueront en intégralité le samedi et les doubles le dimanche. Il n'est pas possible de s'inscrire en simple et en mixte le samedi.
19. Les frais d'inscription s'élèvent à :
2 € de droit d'inscription (Taxe Fédérale) plus 15 € pour un tableau et 20 € pour 2 tableaux.
20. Validation de l'inscription : (Inscriptions sous **Badnet** uniquement, aucune inscription par téléphone ou mail)
- a. **Sous Badnet** : La date d'inscription prise en compte sera la date du règlement effectif de l'inscription.
 - b. En double, la date retenue pour la paire sera celle du dernier joueur inscrit.
21. Les joueurs peuvent s'inscrire avec « X » en double et en mixte, sans assurance de se voir attribuer un partenaire.
22. Les inscriptions seront prises en compte entre le **01 août 2026 à 0h01** et le **25 novembre 2026 à 23h59**.
23. Le tirage au sort aura lieu le **6 décembre 2026** avec une prise en compte du CPPH au **26 novembre 2026**.
24. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.
25. Une fois le tirage au sort effectué, les listes d'attente se font par tableaux.

Forfaits

26. Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part à l'organisateur au plus vite.
27. En cas de forfait d'un joueur avant le début d'un tableau de double ou de mixte, le joueur restant devra prévenir de sa participation ou non au tableau. Il pourra alors choisir un partenaire remplaçant, ou bien accepter la proposition de partenaire de l'Organisateur.
28. Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2. Le joueur doit alors envoyer, dans les 5 jours suivants la compétition, un justificatif à la Ligue Badminton Centre- Val de Loire ainsi qu'une copie à l'organisateur en le prévenant au plus tôt pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.
29. Si dans une paire, un joueur est forfait, la paire première sur liste d'attente sera prise pour combler la paire forfait. S'il n'y a pas de paires en liste d'attente alors le joueur restant de la paire forfait pourra trouver un joueur de même classement pour remplacer son partenaire.
30. En cas de forfait involontaire, annoncé avant la compétition, et dûment justifié, la somme correspondante peut être remboursée sur demande écrite. Les engagements ne sont pris en compte qu'à réception de la feuille d'inscription correctement remplie et accompagnée du règlement correspondant.
31. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour l'annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés sans justificatif.
32. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, ou en cas de désistement avant le tirage au sort, les droits d'inscription perçus seront remboursés dans leur intégralité. Après le tirage au sort, les remboursements d'inscription ne seront possibles que sur présentation d'un certificat justifiant du caractère involontaire du forfait.

Durant le tournoi

33. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Selon la disponibilité des arbitres invités, certains matchs pourront être arbitrés à la discrétion du Juge-Arbitre et de l'Organisateur, sans que les joueurs puissent s'y opposer. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui désigne un arbitre ou faisant office.
34. Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
35. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier à tout moment l'ordre des matchs, en cas de nécessité et en accord avec le Juge-Arbitre.
36. Tout joueur désirant s'absenter ou quitter la salle, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du Juge-Arbitre et avertir la Table de Marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match. Les horaires des matchs ne sont donnés qu'à titre d'information. L'échéancier diffusé ne reste qu'indicatif. Les joueurs doivent être attentifs aux annonces de la table de marque et se tenir prêts.
37. Les joueurs doivent se signaler à l'accueil au moins 45 minutes avant l'heure prévue de leur premier match.
38. Les joueurs disposent de 3 minutes à l'appel de leur match pour débiter le match, échauffement et essais des volants compris. Ils disposent de 60 secondes de pause autorisée au 8^{ème} point marqué de chaque set et de 120 secondes de pause maximum entre chaque set. Le respect de ce timing sera contrôlé afin d'optimiser le déroulement de l'échéancier.
39. Tout joueur ou équipe, non présent sur le terrain dans un délai de 5 minutes après le lancement du match, risque une sanction prononcée par le Juge-Arbitre, quel que soit le stade de la compétition.
40. Tout joueur doit accéder au terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match, et n'est pas autorisé à en sortir pendant les sets, sauf autorisation ponctuelle accordée par le juge arbitre. Tout joueur souhaitant s'absenter temporairement doit impérativement le signaler au Juge-Arbitre et à la table de marque.
41. Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. La durée de ce temps de repos pourra être écourtée qu'à la demande expresse des joueurs uniquement. Le Juge-Arbitre pourra accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable. Le temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant.
42. Les volants officiels du tournoi sont les **RSL GRADE 3 PRO** (pour les joueurs classés D et +) et les **YONEX Mavis 600** (Plastique pour les joueurs NC et P), ces volants devront être utilisés en cas de désaccord entre les joueurs, ils seront en vente sur place sur le stand LARDE SPORTS. Les volants sont à la charge des joueurs à parité.
 - Lorsqu'un match oppose un joueur d'un classement inférieur au niveau Départemental à un joueur d'un niveau Départemental et au-dessus, le match se joue en volants plumes.
 - Lorsque sur un même terrain se trouvent uniquement des joueurs de classement inférieur au niveau Départemental, le choix est laissé aux joueurs de jouer avec un volant en plumes ou en plastique. En cas de désaccord, le volant en plastique est prioritaire.
43. Auront accès aux terrains seulement les officiels, les joueurs appelés, l'organisation et les conseillers d'équipe (2 par demi-terrain). Tous les autres acteurs ou spectateurs sont invités à utiliser les allées périphériques aménagées et les gradins, sans gêner la table de marque. Aucun téléphone, bouteille d'eau ouverte ou nourriture ne sera admis sur la surface de jeu (chaises de coach comprises).
44. Les règles de LET seront précisées par le Juge-Arbitre lors du briefing de début de compétition et seront affichées avec les tableaux de la compétition.
45. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments inscrits sur la liste des produits dopants devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
46. Droit à l'image : les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, formuleront une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
47. L'Alerte Saint Jean Badminton décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident, à l'intérieur et aux abords du gymnase.
48. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.